

DECLARATION DE POLITIQUE QUALITÉ ET D'IMPARTIALITE DU LNE

SES MISSIONS

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais a pour mission d'offrir, en toute indépendance, une expertise technique de référence au service des entreprises, des consommateurs et des pouvoirs publics, pour favoriser au plan national et international la qualité des produits et des processus. Il a également pour mission de définir et coordonner les travaux de la Métrologie française.

L'activité du LNE est soutenue par 5 métiers principaux :

- **Les essais** : Nos essais permettent d'évaluer tous les aspects de la qualité et de la sécurité des produits à tous les stades de leur cycle de vie (développement, production, commercialisation, élimination) ;
- **Les étalonnages** : Nos étalonnages permettent de garantir la traçabilité des résultats au système international d'unités (SI) pour tous les processus nécessitant des mesures fiables et performantes ;
- **La certification** : Notre activité d'organisme de certification de produits ou de système de management d'entreprises s'exerce dans un cadre volontaire et à des fins réglementaires ;
- **La recherche** : Nos travaux de recherche de haut niveau contribuent à l'amélioration des connaissances en métrologie et à l'élaboration de nouvelles méthodes d'étalonnage, de mesure et d'essais pour anticiper les besoins des futurs clients et répondre aux attentes sociétales ;
- **La formation** : Nos offres de formations interentreprises et intra-entreprises ou de journées techniques d'information nous permettent de transmettre nos connaissances techniques, de la normalisation ou de la réglementation.

SES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités, le LNE s'engage à déployer et améliorer son système de management dans le respect des exigences normatives qui s'appliquent :

- * NF EN ISO/IEC 17025 pour ses activités d'essais et d'étalonnage ;
- * NF EN ISO/IEC 17065 pour ses activités de certification de produits ;
- * NF EN ISO/IEC 17021-1 pour ses activités de certification de systèmes de management ;
- * NF EN ISO/IEC 17020 pour ses activités en métrologie légale ;
- * NF EN ISO 17034 pour ses activités de production de matériaux de référence.

Vis-à-vis des autorités compétentes, le LNE s'engage à respecter les exigences réglementaires et spécifiques applicables et à satisfaire aux critères définis pour sa désignation.

Afin d'assurer l'efficacité de ses pratiques professionnelles, le LNE applique un système qualité pour l'ensemble de ses activités.

Par ailleurs, il s'engage à exercer ses activités en toute impartialité, un engagement fondamental des principes éthiques du LNE. Le Comité d'éthique externe et le Comité de Surveillance des conflits d'intérêt interne dont les rôles sont précisés dans le code d'éthique du LNE sont investis de missions en matière de préservation de l'impartialité.

Notre système de management de la qualité permet d'assurer la qualité de nos prestations et d'accroître la satisfaction de nos donneurs d'ordre. Ceci est une condition de notre positionnement national et international et un gage d'efficacité et de pérennité de nos activités.

Les objectifs généraux du système de management de la qualité mis en place au LNE sont les suivants :

- ✓ Assurer notre impartialité et l'absence de toute pression induite ;
- ✓ Mettre en œuvre les moyens permettant de faire respecter les règles de confidentialité applicables ;
- ✓ Assurer la qualification nécessaire du personnel pour satisfaire aux critères de compétence ;
- ✓ Recueillir, traiter et vérifier les informations nécessaires à la prestation de telle sorte que la confiance voulue puisse être accordée ;
- ✓ Favoriser une coopération et une écoute avec le client et avec les donneurs d'ordre afin de répondre aux besoins avec un niveau de qualité adapté ;
- ✓ Transmettre dans les délais convenus une information complète et claire ;
- ✓ Obtenir les reconnaissances externes nécessaires pour nos clients ;
- ✓ S'assurer que les actions nécessaires à l'amélioration de la satisfaction de nos clients et au respect de nos engagements sont régulièrement et objectivement identifiées, analysées et mises en œuvre.

Les dispositions applicables sont exposées de façon détaillée dans notre système qualité.

Le personnel du LNE doit se familiariser avec cette documentation. L'obtention de la qualité résulte de l'engagement quotidien et de la volonté de tous.

Avec le personnel, je m'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires et à veiller à ce que soient appliquées les dispositions du système qualité.

Thomas GRENON
Directeur Général